

IUT : UNE NOUVELLE CIRCULAIRE QUI NE RÉSOUT RIEN ! ET LA SITUATION CONTINUE À SE DÉGRADER !

Cet article fait suite à celui paru dans Campus n° 559 du 13 septembre (page 5).

Nous pourrions reprendre éternellement le titre de l'article de septembre (« *Après les grandes déclarations, les IUT ont besoin de propositions concrètes et efficaces afin de sécuriser leur fonctionnement* ») et le décliner tous les 3 mois mais la situation devient extrêmement tendue et critique dans certains IUT prouvant bien ainsi que la circulaire n'a absolument pas « *sécurisé le fonctionnement des IUT dans les universités* » comme l'annonçait pourtant le 2 septembre, à grand renfort médiatique, la ministre.

La circulaire

La ministre a donc envoyé le 19 octobre dernier une « *circulaire complémentaire à la note budgétaire M9-3 concernant les instituts et écoles relevant de l'article L 713-9 du Code de l'Éducation* » à tous les présidents d'université et directeurs d'IUT sous couvert des recteurs. Dans son 1er paragraphe, il est précisé que cette circulaire de 10 pages « *a pour objectifs de donner des précisions complémentaires à la note budgétaire interministérielle M9-3 concernant les instituts et écoles ... afin d'éviter d'éventuelles interprétations divergentes quant aux modalités de mise en œuvre au sein des établissements d'enseignement supérieur* ». On voit tout de suite le tableau bien planté.

C'est une note très technique qui porte sur plusieurs points : les contours du budget propre intégré (BPI) obligatoire dans ce type de composantes, les modalités possibles de participation aux charges communes, la capacité d'auto-financement et d'investissement, la dotation en emplois, la responsabilité du directeur sur les personnels, le recrutement des personnels, la masse salariale du BPI qui doit comprendre l'ensemble des charges, la maintenance du patrimoine immobilier, l'élaboration du BPI, le contrôle budgétaire et enfin la nécessité de prise en compte des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) en amont des discussions contractuelles entre le ministère et les universités Ouf, ça y est : la liste est enfin achevée !

Cette circulaire apporte-t-elle quelque chose ?

Elle a sans doute permis de donner un socle de discussions

dans les universités où la discussion est encore possible. Dans le grand mouvement de centralisation technocratique que vivent trop de nouvelles universités autonomes, où certains DGS et leurs services prennent totalement le pouvoir sous prétexte de contrôler enfin ce qui se passe, cela a sans doute permis de rappeler quelques règles budgétaires et de fonctionnement ... mais cela ne change rien au problème de fond.

Par contre, elle a déclenché une grosse crise de colère de la CPU (lettre à la ministre), de l'association des DGS et de l'association des Agents comptables qui, dans un élan unanime, et on l'imagine totalement fortuit, expliquaient que c'était une remise en cause de la LRU, rien moins que ça !!

Cet épisode fut suivi d'une convocation par le DGESIP, P. Hetzel, des DGS et agents comptables des universités ayant des IUT en leur sein et il paraît là aussi que P. Hetzel « *s'est fâché* » si on en croit certaines dépêches AEF. Pour mémoire, l'an dernier il avait précédemment invité les présidents au ministère sur le même sujet : à qui le tour l'an prochain ?

Si la situation n'était pas aussi tendue dans certaines universités, on trouverait que ce vaudeville à la Feydeau est comique à souhait, mais malheureusement dès le 1er janvier 2011, après le vote du budget dans leurs établissements, certains IUT vont être en difficulté.

Et certainement encore plus grave pour l'avenir, c'est à la fois dans les actes quotidiens (services du personnel des IUT n'ayant plus accès qu'en lecture aux données sur les personnels qu'ils sont sensés gérer, restriction des périmètres d'autres services, coupures budgétaires limitées mais qui se répètent et s'amplifient, ...) mais aussi sur le moyen terme (quasi non existence de certains IUT dans le projet d'établissement de leur université, ...) que se décline cette évolution.

Pourquoi ces difficultés ?

Le problème soulevé par les IUT n'est certainement que la face visible d'un beaucoup plus gros iceberg : quelle structuration pour une université autonome ? quelle responsabilisation des composantes ? qu'est-ce qu'une composante ? (le modèle UFR de la loi de 1984 est mort ou en train de mourir partout). Et ce

Communiqué de presse du Sgen-CFDT du 14 décembre 2010 :

L'avenir des IUT doit se construire dans l'université

Les annonces du ministère sur la place des IUT dans les universités n'ont pas levé toutes les inquiétudes sur leur avenir. La mise en application de l'autonomie des universités, la mise en place et l'évolution des PRES ou la fusion d'universités, la réflexion sur l'évolution des BTS, la concentration des moyens du grand emprunt, les menaces sur les crédits budgétaires de l'État sont autant d'éléments à intégrer dans la réflexion à mener pour construire l'avenir des IUT dans l'université.

Le Sgen-CFDT réaffirme son opposition au démantèlement des IUT et à leur sortie du système universitaire. Les problèmes rencontrés depuis deux ans ne peuvent être résolus par des déclarations ministérielles ou des arbitrages au cas par cas. Il est temps de réfléchir au cadre qui leur permettrait d'exister de façon pérenne dans le système universitaire et d'y développer des projets au service des jeunes, des territoires et des milieux socio-économiques.

Le rapprochement Universités-Grandes Écoles que nous souhaitons pourra se réaliser si la spécificité des IUT trouve rapidement une réponse institutionnelle sécurisée dans les universités ou les nouvelles structures universitaires qui se mettent en place à l'échelle des régions.

Le Sgen-CFDT appelle tous les acteurs de ce dossier à travailler dans ce sens pour garantir l'avenir des IUT dans les universités.

problème se pose partout : dans une université LRU, dans une université fusionnée récemment ou qui va le faire bientôt, voire bientôt dans un PRES fédéral. Un des échecs de la loi LRU, outre un déni de démocratie et une gouvernance digne parfois d'un système monarchique, est à la fois d'avoir induit, sans parade, des concentrations technocratiques et surtout d'avoir refusé de prendre le temps de réfléchir à l'outillage législatif indispensable à la vie d'une université de l'an 2010.

Nous avons besoin d'universités prêtes à gérer la diversité et le petit grain de diversité que constitue un IUT ou un IUFM ou une École interne est déjà trop gênant !

Quelles propositions ?

Pour conclure, nous reprenons volontiers ci-dessous la conclusion de septembre dernier, mais en y rajoutant quelques questions : au delà des interventions au cas par cas auprès du Cabinet, le Sgen-CFDT considère-t-il, comme nous, que c'est un problème de fond ? Le Sgen-CFDT peut-il apporter des réponses aux personnels et étudiants des IUT en graves difficultés qui sont dans le désarroi ou parfois la colère ?

« En conclusion », disions-nous, « les propositions portées par le Sgen-CFDT (voir texte paru dans Campus n° 558 du 29 juin 2010), organisées autour de 3 axes, qui sont le renforcement de la position des IUT au sein de l'université française, l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des IUT au sein de leurs territoires et le positionnement plus fort des IUT au sein des formations de licence doivent être portées par une réflexion globale et prospective, et non par des mesures limitées, ce qui est la démarche actuelle de la ministre ».

« Les IUT ont besoin, dans le contexte actuel, de propositions concrètes et efficaces afin de sécuriser leur fonctionnement et de leur offrir des perspectives d'avenir ».

Notre sentiment aujourd'hui est que le rapprochement Universités-Grandes Écoles que nous souhaitons ne pourra se réaliser que si la spécificité des IUT trouve très rapidement une réponse institutionnelle sécurisée dans les universités ou les nouvelles structures universitaires qui se mettent en place à l'échelle des régions (PRES fédéraux, universités fusionnées, ...) servant ainsi de modèle attractif pour les Grandes Écoles appelées à rejoindre et participer à la construction de ces nouveaux établissements.

Alors, peut-être, les trois voies d'enseignement supérieur que sont Grandes Écoles, Universités et Lycées pourront bénéficier de leurs complémentarités au lieu de renforcer la solidité des « murs de Berlin » qui les séparent et la hiérarchie qui les définit.

Y. Pouzaint, B. Pradin, J. Simbille